

## LA VERITE SUR L'INVASION DES REBELLES TUTSI AU RWANDA.

### *Les étudiants rwandais de l'Université Laval* 7 octobre 1990

#### 1. LA MONARCHIE TUTSI (13ème siècle)

Les premiers habitants du Rwanda furent les TWA, suivis des HUTU (7ème siècle).

Longtemps après, les TUTSI se sont infiltrés et ont rapidement conquis le pouvoir par un système de vassalité basé sur la vache.

Le pouvoir fut monarchique et féodal, et les autres ethnies furent réduites à la servitude: corvéables à souhaits et exploités sans merci.

Le régime fut opprimant et sanguinaire. Par exemple, la reine mère KANJOGERA, pour se lever de son siège, s'appuyait sur deux épées plantées dans les épaules de deux gamins HUTU!

#### 2. PERIODE FEODO-COLONIALE.

La colonisation a renforcé et systématisé l'exploitation des masses HUTU par les seigneurs TUTSI.

Le système d'exploitation agricole initié par les colons a renforcé les travaux forcés (accompagnés de coups de bâtons) au service des seigneurs TUTSI.

#### 3. 1957 : REVEIL DE LA MAJORITE OPPRIMEE

En 1957, les HUTU ont pris conscience du droit de tout citoyen de s'épanouir et de vivre décemment.

En 1959, la révolution sociale aboutit à l'abolition de la monarchie et conduit à l'avènement de la République.

Le roi et ses fanatiques, qui ne pouvaient pas supporter l'égalité entre les citoyens, ont préféré s'exiler vers les pays voisins dont l'Uganda. Depuis lors, ils n'ont jamais cessé de troubler l'ordre intérieur par des expéditions armées et par toutes sortes de calomnies et de diffamations visant à isoler le Rwanda sur le plan international.

#### 4. 1962: INDEPENDANCE, AVENEMENT DE LA PREMIERE REPUBLIQUE

Les TUTSI restés au Rwanda ont vécu en harmonie avec les deux autres ethnies, avec lesquelles ils partagent du

reste la même culture, même langue, mêmes mœurs: et conclurent des mariages entre elles.

Tout le peuple a participé au développement du pays. Cependant, des extrémistes TUTSI de l'extérieur en s'appuyant sur certains TUTSI de l'intérieur du pays ont fomenté des troubles qui visaient à destabiliser la paix intérieure et introduire une monarchie féodale oppressive.

#### 5. 1973: DEUXIEME REPUBLIQUE

Début 1973, la paix et l'unité sont encore menacées.

La deuxième République est venue pour restaurer les idéaux de la première République, mettant l'accent sur la paix, l'unité nationale et le progrès.

Soucieux du fait que le progrès est l'affaire de tout le peuple, la 2ème République a été caractérisée par l'établissement d'un équilibre ethnique et régional dans tous les secteurs d'activité. Il y eut même une discrimination positive envers les TUTSI.

#### 5.1. HYPOCRISIE TUTSI

L'hypocrisie et l'esprit de domination des extrémistes TUTSI semblent sans limite: alors que ceux qui sont restés à l'intérieur du pays se sont caractérisés par une falsification de leur identité pour occuper, en plus des places leur garanties par l'équilibre régionale et ethnique, une partie des places revenant aux HUTU, les réfugiés rwandais n'ont jamais eu honte de continuer à mentir sciemment que l'ethnie TUTSI était discriminée. Ils sont pourtant bien représentés dans tous les secteurs. Voici quelques exemples:

— Membres du Comité Central du MRND, du gouvernement, du parlement et autres postes de haute direction:

KARENZI Pierre Claver, NTASHA-MAJE Antoine, MULINDANGABO Ambroise, KATABARWA André, KARANGWA Joseph, RUHASHYA Epimaque, NGOBOKA Cyriaque, KAZARE Faustin, KABANO Augustin, GATERA Geoffroy, ... pour ne citer que ceux-là.

— Ils sont quasiment dominants dans le secteur économique du pays.

Citons quelques noms bien connus dans le commerce: KAJEGUHAKWA Valens, MAJYAMBERE Silas, RWIGARA Assinapol, SISSI Evariste, SHAMUKIGA Charles, SEBERA Antoine, RWEMALIKA Eustache, GACUKIRO Jean Baptiste, MUNYAGASHEKE Isaac, ... pour ne citer que ceux-là.

Contrairement aux informations diffamatoires couramment véhiculées par les réfugiés rwandais, les TUTSI sont très bien représentés dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Les statistiques sont disponibles pour quiconque veut les consulter. Nous sommes très fiers de les voir représentés dans les universités canadiennes comme boursiers du gouvernement rwandais.

#### 6. OCTOBRE 1990: INVASION DU TERRITOIRE RWANDAIS PAR LES TUTSI DE L'UGANDA.

Profitant de leur situation socio-économique et politique dans le pays, certains TUTSI ont détourné les deniers publics pour financer une rébellion extérieure constituée de groupements de réfugiés dont la grande majorité est membre de la NRA, l'armée de libération ougandaise. Il y a d'ailleurs lieu de se demander si ces anciens réfugiés fermement installés et intégrés dans la population ougandaise depuis 30 ans jusqu'à faire partie de l'armée nationale de l'Ouganda peuvent encore être considérés comme les rwandais.

Quant aux quelques HUTU dont les réfugiés se servent pour faire croire à la communauté internationale que l'attaque du 1er octobre 1990 n'est pas une affaire des seuls réfugiés TUTSI, il faut les connaître pour comprendre le motif de leur alliance aux réfugiés. Il n'est donc pas surprenant que le nom de KANYARENGWE Alexis qui meurt de nostalgie du pays après s'être exilé sans famille après l'échec de tentative de coup d'Etat en 1980, soit chanté tout haut. Et pourtant les auteurs de ce coup d'Etat reprochaient au Gouvernement du Président HABYARIMANA de favoriser les TUTSI. Ce sont ces mêmes personnes qui, curieusement se sont ralliés du côté des réfugiés TUTSI.

Le cas de Monsieur BIZIMUNGU Pasteur est aussi flagrant. Directeur

Général de la Compagnie rwandaise de distribution d'eau et d'électricité (un poste stratégique au Rwanda), il a profité de sa place pour financer l'invasion aux frais du pays et s'est évadé (vers l'Ouganda) quelques semaines avant l'attaque, en compagnie des grands commerçants renommés, dont M.M. MAJYAMBERE Silas et KAJEGUHAKWA Valens. Il ose maintenant se proclamer, au nom des envahisseurs, comme le gourou de la démocratie au Rwanda.

Cette rébellion est destinée à réinstaurer la monarchie féodale d'avant 1959, et ainsi exclure la majorité HUTU de la vie nationale.

Les conséquences de la guerre actuellement en cours sont nombreuses :

- Perte des vies humaines et de biens matériels ;
- Pénurie des denrées alimentaires et de carburant ;
- Sabotage de l'économie nationale ;
- Rupture de la cohésion sociale à laquelle on était parvenue, etc...

## 7. VIVE LA PAIX AU RWANDA

La paix et l'unité rwandaises doivent être rétablies dans les plus brefs délais et sans conditions. Quelles que soient les raisons (fausses d'ailleurs) avancées par les réfugiés pour attaquer le Rwanda, ce n'est pas par les armes qu'ils pourront résoudre leur problème.

IL N'Y A PAS DE PAIX PAR LA GUERRE.

## NOTE SUR L'AGRESSION DU RWANDA.

### 1. Nature de l'agression.

Il s'agit d'une agression extérieure et non d'un conflit interne comme certains le prétendent voulant coller à cette guerre le caractère de libération contre un régime soi-disant corrompu pour décourager l'assistance internationale. Les agresseurs viennent de l'extérieur et comprennent beaucoup d'éléments étrangers.

### 2. Composition et armement des assaillants

Les assaillants sont anciens réfugiés rwandais membres de l'armée ougandaise et des éléments ougandais membres de cette même armée. Ils sont venus de l'Ouganda par Kagitumba, région du Mutara, dans le nord-est du pays. Ils sont équipés d'armements lourds et sophistiqués comprenant entre autres des véhicules blindés, des auto-mitrailleuses, des mortiers et des canons sans recul. Ils avaient aussi acheminé clandestinement sur Kigali auparavant, des armes tant lourdes que légères et des quantités de munitions ainsi que des moyens de communication (radio émetteur-récepteurs). Toute cette armada était cachée chez des complices rwandais parmi lesquels trois officiers. Elle a été utilisée dans la nuit du 4 au 5 octobre 1990 dans une tentative pour prendre la capitale du Rwanda.

### 3. Objectifs et visées des assaillants

Il va sans dire que cette organisation terroriste n'a d'autre visée que l'instauration d'un « Régime minoritaire » incarnant un **Féodalisme à visage moderne** remettant ainsi en question les acquis de la révolution sociale du peuple rwandais de 1959 ainsi que les résultats de la II<sup>e</sup> République.

— Aussi nous pensons que parmi les plans rwandais machiavéliques de cette « **oligarchie féodale** » était de provoquer une guerre civile au Rwanda en soulevant la population rwandaise contre institutions normalement établies et en les dressant les uns contre les autres.

— Le peuple rwandais qui reste attaché à la paix et à l'unité nationale a vu clair et a accordé une coopération totale à l'armée dans le maintien de la sécurité, dans le dépistage des agresseurs infiltrés surtout dans la capitale et en participant au démantèlement du réseau de caches d'armes (plus de 20 caches ont été trouvées dans la capitale). Par ailleurs le Gouvernement rwandais a décidé de porter la question au Conseil de Sécurité des Nations Unies, mettant ainsi en cause le Gouvernement ougandais qui, tout en prétendant condamner l'agression, continue à organiser le recrutement, les ravitaillements et les renforts de ces agresseurs membres de son armée régulière. Il est donc maintenant clair que le Président ougandais Yoweri Museveni soutient sans détour les forces rebelles qui ont attaqué le Rwanda dans le but de les aider à réinstaller un gouvernement minoritaire au Rwanda.

### 4. Evolution de la situation

Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1990, les agresseurs se sont attaqués aux positions rwandaises stratégiques de la capitale et ont été mis hors d'état de nuire. Les combats se poursuivent au Mutara et l'ennemi recule. Les combats ont fait jusqu'ici 1000 morts parmi les assaillants, 30 dans les rangs de l'armée rwandaise. Mais la chasse aux infiltrés et à leurs complices ainsi que la recherche de nouvelles caches d'armes continuent à travers tout le pays.

### 5. Nature des arrestations

Ont été arrêtés : les assaillants que la population et l'armée ont délogés de leurs caches chez des complices ;

- Les complices détenant les armes ou abritant les assaillants ;
- Toute personne sur laquelle des présomptions sérieuses pesaient ;

Une commission spéciale a été mise sur pied pour examiner tous les cas afin que les innocents qui seraient pris dans les filets soient libérés et les coupables traduits devant la justice.

### 6. Etat de siège

L'état de siège a été décrété conformément à la loi en vigueur au Rwanda et n'est appliqué que pour régulariser la situation qui requiert des mesures spéciales de sécurité pour permettre à l'armée de procéder aux perquisitions chez les suspects et en vue de permettre également au Conseil de guerre, et à la Cour martiale de siéger en vue de juger les coupables. Néanmoins l'état de siège n'empêche pas la vie de continuer normalement sur l'ensemble du pays y compris la capitale. Il s'entend aussi que par souci de sécurité, certaines mesures de restriction ont été imposées en vue de sauvegarder l'ordre public. C'est le couvre-feu de 19 h 00 à 5 h 00, interdiction aux taxis de circuler, permis de circuler d'une préfecture à une autre.

### 7. Préoccupation du Gouvernement rwandais face au problème des réfugiés.

Le Gouvernement rwandais ne s'est jamais départi de son devoir de défendre les droits de ses citoyens y compris les réfugiés qu'il considère comme rwandais à part entière et dont il n'a cessé de rechercher des solutions à leur problème. Il y a lieu de rappeler que la révolution de 1959 n'est que le résultat de la campagne